**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**
***UPA***

**R.126/32/09**

# RESOLUTION

## *« Les effets de la crise économique et financière mondiale sur les économies des pays africains : stratégies et mesures pour y faire face »*

*(adoptée par la 32ème Conférence)*

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 32ème Conférence les 19 et 20 Novembre 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso),

*Considérant* que la crise économique et financière mondiale a un impact sur les économies africaines se traduisant notamment par le déficit démocratique, l'insécurité et l'aggravation des migrations du Sud vers le Nord, d'où la nécessité de soutenir les efforts des pays du continent visant à renforcer leur capacités dans tous les domaines,

*Considérant* que la contraction des conditions des crédits et le ralentissement global de l'économie qui s'en est suivi ont réduit la capacité des pays africains à relever le défi de réaliser rapidement leurs objectifs de croissance économique et de progrès social,

*Considérant* que les pays en développement à faible revenu ont été durement touchés par des crises dont ils ne sont nullement responsables et qu'ils sont confrontés à des défis qui menacent de réduire à néant les progrès réalisés pendant des années de lutte contre la pauvreté,

*Notant* que la crise financière mondiale a pour conséquence l'assèchement de liquidités sur les marchés monétaires,

*Persuadée* que la crise économique et financière mondiale risque de réduire à néant les efforts de développement durable notamment la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), si des stratégies et des mesures ne sont pas adoptées aux niveaux international, régional, sous régional et national,

*Considérant* que la crise économique et financière actuelle va se traduire inéluctablement par la diminution de l'aide fournie par les donateurs, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, ce qui affectera le secteur agricole et aggravera la crise alimentaire ; le secteur agricole ayant déjà enregistré une baisse de l'aide publique au développement (APD) qui lui est consacrée,

*Observant* que la crise mondiale touche l'économie réelle des pays africains, notamment ceux en situation de fragilité, ce qui nécessite des stratégies d'adaptation et de rationalisation des politiques budgétaires et monétaires,

*Soulignant* que les pays africains sont intégrés dans la mondialisation et que la chute actuelle de la demande de leurs matières premières provoque un important recul de leurs recettes et donc de leur développement,

*Préoccupée* par le risque d'une baisse des investissements étrangers dans les pays africains et des flux financiers provenant des migrants,

*Soulignant* que la crise financière qui a généré la crise économique actuelle et qui menace de se transformer en une crise sociale et humanitaire, aggrave les chocs engendrés par la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques, ainsi que des engrais, ce qui a aggravé la pauvreté dans certains pays,

Convaincue que l'injection de liquidités par les grandes banques centrales est une mesure nécessaire mais insuffisante ; et, qu'il convient de respecter l'adéquation entre le réel et le financier, à savoir mettre l'accent sur la création des richesses,

*Signalant* que le recours au protectionnisme dans différents pays en réaction à la baisse du commerce mondial engendré par la récession économique est de nature à aggraver les distorsions existant dans le fonctionnement des marchés et par conséquent à retarder la reprise économique,

*Affirmant* que les effets du réchauffement climatique ainsi que l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les pays africains nécessite des ressources additionnelles aux programmes de développement en cours,

*Convaincue* que la dynamique de la globalisation induite par l'interdépendance accrue des économies du monde exige, pour une meilleure marche de l'humanité, l'adoption au niveau multilatéral de stratégies garantissant une croissance équilibrée aux plans national et international,

*Reconnaissant* l'importance des financements innovants pour le développement dans le domaine de la santé, en tant que moyens additionnels, stables et prévisibles, à même de développer et de faire aboutir la recherche médicale et pharmaceutique, d'une part, et d'assurer un accès aux médicaments à meilleur marché, d'autre part,

*Soulignant* les objectifs contenus dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (Mexico ,18-22 mars 2002), et dans la déclaration de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement (Doha, Qatar, 29 nov.- 2 déc. 2008),

*Rappelant* la résolution de l'Union Interparlementaire sur « *la crise financière mondiale et son impact économique dans les pays tant en développement que développés : le rôle des parlements* », adoptée par la 119ème Assemblée (Genève, 15 octobre 2008),

*Notant* le Pacte mondial pour l'emploi adopté à la conférence internationale du travail en juin 2009 à Genève, qui offre un ensemble de politiques expérimentées pour tous les pays afin de faire face à la crise de l'emploi,

*Notant* les décisions du G20 prisent à sa dernière réunion à Pittsburgh les 24 et 25 Septembre 2009, notamment :

- de prendre de nouvelles mesures pour accroître l'accès des plus démunis à la nourriture, aux combustibles et au financement, tout en mettant un frein aux sorties illégales de capitaux. Les mesures visant à réduire les écarts de développement peuvent être un moteur puissant de la croissance mondiale ;
- d'opérer, au sein du FMI, un transfert de quotes-parts au profit des pays émergents et en développement dynamiques, transfert d'au moins 5% des pays sur-représentés vers les pays sous-représentés;
- d'augmenter significativement les droits de vote des pays en développement et en transition sous-représentés à la Banque mondiale
- de demander à la Banque mondiale de mettre en place un nouveau fonds fiduciaire à l'appui de la nouvelle initiative sur la sécurité alimentaire au profit des pays à faible revenu ;
- de lutter contre le protectionnisme et de faire aboutir le cycle de négociations de Doha en 2010.

*Notant* également les résultats des Assemblées Générales de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International tenues à Istanbul les 6 et 7 Octobre 2009,

1. *Appelle* les pays avancés et les pays émergents à :

   a. adopter des stratégies et des mesures qui favorisent la reprise économique, ce qui stimulera leur demande de produits africains d'exportation et fera accroître les mouvements de capitaux ;
   b. ne pas céder à la tentation des pratiques protectionnistes afin de ne pas réduire les flux d'échanges et de capitaux ;
   c. promouvoir aux niveaux bilatéral et multilatéral des financements à taux concessionnel ainsi que les dons en faveur des pays africains ;
   d. honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) en faveur des pays vulnérables ; les institutions multilatérales et bilatérales sont invitées à harmoniser leurs procédures opérationnelles pour réduire les coûts des transactions et assouplir les modalités de décaissement et d'acheminement de l'APD ;

2. *Demande* instamment aux gouvernements des pays africains de prendre les mesures suivantes :

   a. adopter des politiques adéquates face à la crise tout en préservant le plus possible les acquis en matière de croissance à long terme;
   b. promouvoir la bonne gouvernance politique et économique et lutter efficacement contre la corruption, en consolidant la démocratie;

c. poursuivre les réformes institutionnelles et économiques pour amortir les effets de la crise et jeter les bases d'une croissance durable dans la région ;
d. mettre en place un environnement sain des affaires permettant de mieux favoriser les flux d'investissements directs, propres à assurer la réalisation des priorités de développement national;
e. renforcer les politiques engagées en matière budgétaire en vue de réduire l'impact de la récession ;
f. mettre l'accent sur le développement de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des infrastructures, du commerce et de l'intégration sous régionale et régionale ;
g. renforcer la réglementation prudentielle et adopter des politiques monétaires susceptibles d'encourager l'épargne privée, de stimuler l'emprunt et de promouvoir l'investissement privé et la consommation de produits locaux;
*h.* renforcer le potentiel des institutions non bancaires et non officielles, y compris les organismes de microcrédit, pour soutenir les activités des petites entreprises ;
i. accroître les efforts visant à la maîtrise et à la viabilité de la dette intérieure et extérieure en veillant à éviter une résurgence des niveaux insoutenables ;
j. accélérer la mise en œuvre de politiques de diversification de leur économie afin qu'elle ne soit pas trop dépendante des produits de base dont ils sont producteurs ;
k. promouvoir le développement du secteur privé ainsi que le partenariat public-privé, particulièrement dans le secteur des infrastructures ;
l. développer et dynamiser le secteur des petites et moyennes entreprises (PME), secteur porteur d'emplois,
m. développer le secteur de l'agro-alimentaire et des filières de transformation à forte valeur ajoutée;
n. accélérer le processus d'intégration sous régionale et régionale à travers l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda du NEPAD dans les domaines du commerce intra-africain et des infrastructures ;
o. introduire des mécanismes de régulation des marchés propres à favoriser la croissance et l'intégration dans l'économie régionale et mondiale ;

3. *Demande en outre* aux gouvernements des pays africains :

- d'adopter une politique budgétaire favorable aux populations à faible revenu ;
- de déployer, s'ils ont des contraintes de financement, les efforts nécessaires visant à contenir les déséquilibres macroéconomiques ;
- de tenir compte des retombées de la crise sur les populations pauvres et de chercher à mettre en place des dispositifs de protection sociale ;
- de maintenir à des niveaux suffisants les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation ainsi qu'à la lutte contre la malnutrition ;
- de développer des stratégies de développement axées sur le marché national, les échanges et la coopération Sud-Sud dans tous les domaines;

*4.* *Demande* aux pays avancés et émergents, face à la crise mondiale, de prévoir des financements additionnels aux programmes de développement existants ainsi que des financements compensatoires au titre de la lutte contre le réchauffement climatique et de ses effets dans les pays africains ;

5. *Exhorte* les bailleurs de fonds à garantir une aide additionnelle liée à l'impact de la crise mondiale sur les économies des pays africains vulnérables, en utilisant les canaux multilatéraux existants, en vue notamment de la stabilisation des recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base ;

6. *Exhorte* les pays à promouvoir par tous les moyens le développement des initiatives de financement innovants, en tant que fonds additionnels à l'APD et présentant une plus grande prévisibilité ;

7. *Invite* les pays du Nord comme du Sud à soutenir les initiatives de financement innovants dans le domaine de la santé comme la Facilité internationale d'achat de médicament (UNITAID), qui visent à développer la recherche médicale et pharmaceutique, d'une part, et à faciliter l'accès des populations des pays en développement et à faible revenu aux traitements notamment contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, d'autre part ;

8. *Appelle* les pays de destination des migrants à une réduction du coût des transferts de fonds des travailleurs migrants dans leur pays d'origine et à la mise en place de moyens visant à encourager le placement de ces avoirs, en tant que financements innovants, dans des activités de développement, y compris au travers d'institutions de promotion du logement et du microcrédit ;

9. *Demande* aux institutions de Bretton Woods et aux banques régionales de développement d'améliorer l'accès aux mécanismes financiers existants, d'accélérer les procédures de versement des fonds, d'augmenter leur aide aux pays touchés par la crise et d'accroître leur assistance technique aux pays africains en difficulté ; à cette fin, il y a lieu d'accroître les ressources concessionnelles dans un contexte de forte mobilisation des fonds à destination des pays à faible revenu dont la situation est très difficile ;

10. *Exhorte* les pays créditeurs et les institutions financières à poursuivre leurs efforts visant à l'annulation ou au report de la dette des pays pauvres ;

11. *Demande* au FMI de renforcer ses facilités de financement et d'octroi d'aide concessionnelle, et de faire preuve de plus de souplesse pour financer des projets dans les infrastructures et d'autres investissements essentiels ;

12. *Appelle* les bailleurs de fonds, face à l'augmentation des primes de risque que doivent verser les pays africains sur les marchés des capitaux internationaux, à augmenter les ressources des institutions financières internationales et régionales, notamment de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin d'améliorer l'accès des pays de la région Afrique à des financements à long terme, notamment pour financer les industries de transformation agro-alimentaire et les infrastructures indispensables ;

13. *Appelle* l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à prendre les mesures nécessaires en vue de la relance et de l'aboutissement du cycle des négociations de Doha, sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement et appuyés par la communauté internationale, ce qui stimulera la croissance régionale et mondiale ;

14. *En appelle* à une meilleure représentation des pays en développement, qui doivent mieux faire entendre leur voix, grâce à une réforme des méthodes de gouvernance des institutions financières internationales, devenue impérative du fait de la mondialisation croissante des échanges et des marchés financiers ;

15. *Demande* à la communauté internationale de mettre en œuvre ses engagements consacrés dans le consensus de Monterrey et réaffirmés à Doha en 2008, notamment en matière d'instauration d'un système économique mondial vraiment sans exclusive et équitable ;

*16.* *Appelle* en conséquence les pays africains, à l'occasion de la refonte de l'architecture financière mondiale, à exercer les pressions nécessaires sur l'ensemble de la communauté internationale en vue de leur représentation au sein des grandes instances où sont prises des décisions importantes qui touchent leurs économies nationales; à cet égard, l'Afrique devra participer au Forum de stabilité financière et être mieux représentée aux conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale ;

*17.* *Demande* aux Nations Unies, conformément à la recommandation du G20 faite lors de sa réunion à Londres (Avril 2009), de mettre en place un mécanisme effectif de suivi de l'impact de la crise sur les pays pauvres et vulnérables, de même qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'application des décisions du G20 en la matière ;

18. *Exhorte* les parlements nationaux africains à jouer leur rôle constitutionnel en veillant notamment à la mise en œuvre de leurs recommandations.